

(Container)



Radiant* SC Insecticide

GROUPE	5	INSECTICIDE
--------	---	-------------

Insecticide Naturalyte* servant à supprimer ou à réprimer plusieurs insectes nuisibles phylophages infestant les cultures indiquées.

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE : Spinetoram : 120 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one à raison de 0,04 % à titre d'agent de conservation

N° D'HOMOLOGATION 28777 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 1 L, 4 L

Dow AgroSciences Canada Inc.
Suite 2100, 450 - 1 Street S.W.
Calgary, Alberta
T2P 5H1
1-800-667-3852

*Marque de commerce de Dow AgroSciences LLC

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes et des gants résistant aux produits chimiques au cours du mélange, du chargement, du nettoyage et des réparations. Au cours de l'application, porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussures et des chaussettes et des gants résistant aux produits chimiques.

Ne pas pénétrer les zones traitées, ni ne permettre aux travailleurs, aux adultes, aux enfants ou aux animaux de compagnie d'y pénétrer, dans les 12 heures suivant l'application.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis, et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Ce produit est TOXIQUE pour les abeilles exposées à un traitement direct, à la dérive, ou aux résidus sur les cultures ou les mauvaises herbes en floraison. NE PAS appliquer ce produit sur des cultures ou des mauvaises herbes en floraison si des abeilles visitent la zone de traitement. Minimiser la dérive de pulvérisation pour réduire les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés près du site d'application.

TOXIQUE pour les petits mammifères sauvages.

Peut être TOXIQUE pour certains insectes utiles. Minimiser la dérive de pulvérisation pour réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats situés près du site d'application, comme les haies et les boisés.

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non visées. Observer les zones tampons indiquées à la section MODE D'EMPLOI.

ENTREPOSAGE

Crain le gel. Entreposer dans le contenant d'origine dans un endroit sûr et sec. Éviter la contamination croisée avec d'autres pesticides et engrais. Tenir à l'écart de la nourriture humaine et animale.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

(Booklet)



Radiant* SC Insecticide

GROUPE	5	INSECTICIDE
--------	---	-------------

Insecticide Naturalyte* servant à supprimer ou à réprimer plusieurs insectes nuisibles phylophages infestant les cultures indiquées.

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE : Spinetoram: 120 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one à raison de 0,04 % à titre d'agent de conservation

N° D'HOMOLOGATION 28777 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1 L, 4 L

Dow AgroSciences Canada Inc.

Suite 2100, 450 - 1 Street S.W.

Calgary, Alberta

T2P 5H1

1-800-667-3852

*Marque de commerce de Dow AgroSciences LLC

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes et des gants résistant aux produits chimiques au cours du mélange, du chargement, du nettoyage et des réparations. Au cours de l'application, porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussures et des chaussettes et des gants résistant aux produits chimiques.

Ne pas pénétrer les zones traitées, ni ne permettre aux travailleurs, aux adultes, aux enfants ou aux animaux de compagnie d'y pénétrer, dans les 12 heures suivant l'application.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis, et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Ce produit est TOXIQUE pour les abeilles exposées à un traitement direct, à la dérive, ou aux résidus sur les cultures ou les mauvaises herbes en floraison. NE PAS appliquer ce produit sur des cultures ou des mauvaises herbes en floraison si des abeilles visitent la zone de traitement. Minimiser la dérive de pulvérisation pour réduire les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés près du site d'application.

TOXIQUE pour les petits mammifères sauvages.

Peut être TOXIQUE pour certains insectes utiles. Minimiser la dérive de pulvérisation pour réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats situés près du site d'application, comme les haies et les boisés.

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non visées. Observer les zones tampons indiquées à la section MODE D'EMPLOI.

ENTREPOSAGE

Crain le gel. Entreposer dans le contenant d'origine dans un endroit sûr et sec. Éviter la contamination croisée avec d'autres pesticides et engrais. Tenir à l'écart de la nourriture humaine et animale.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

LIRE ATTENTIVEMENT TOUTES LES INSTRUCTIONS AVANT L'APPLICATION. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES INSECTES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES.

Toujours bien agiter avant utilisation. Crain le gel.

Mélanges en réservoir

Ne pas appliquer ce produit avec tout additif, pesticide ou engrais autres que ceux qui sont précisément recommandés sur cette étiquette.

MODE D'EMPLOI

L'insecticide Radiant SC est issu de la fermentation du *Saccharopolyspora spinosa*. L'utilisation de l'insecticide Radiant SC est recommandée dans les programmes de lutte antiparasitaire intégrée. L'insecticide Radiant SC doit être appliqué lorsque le dépistage indique que les densités d'insectes nuisibles ciblés ont atteint le seuil de nuisibilité économique. Suivre les directives d'utilisation particulières données sur cette étiquette pour supprimer les ravageurs ciblés. L'insecticide Radiant SC doit être mélangé avec de l'eau et appliqué uniquement au moyen d'un équipement d'application au sol. Tout agent de suppression des insectes peut devenir moins efficace avec le temps si les insectes ciblés développent une résistance à son mode d'action. La conformité aux stratégies locales de lutte antiparasitaire intégrée contribue à prolonger l'utilité de tous les insecticides.

Application par pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer par temps mort. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer de gouttelettes plus petites que la classification petite de l'ASABE (American Society of Agricultural and Biological Engineers). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application par pulvérisation pneumatique : NE PAS appliquer par temps mort. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS orienter le jet au-dessus des plantes à traiter. À l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. NE PAS appliquer le traitement lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h dans la zone de traitement (à déterminer à l'extérieur de cette zone, du côté sous le vent).

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Instructions pour le mélange

Remplir le réservoir du pulvérisateur avec de l'eau propre jusqu'à la moitié ($\frac{1}{2}$) du volume total. Commencer à agiter et ajouter la quantité requise d'insecticide Radiant SC. Toujours bien agiter le contenant avant utilisation (ne pas geler ce produit). Continuer d'agiter tout en remplissant le réservoir du pulvérisateur jusqu'à la quantité requise de solution de pulvérisation. Maintenir une agitation suffisante pendant le mélange, le chargement et l'application.

Directives pour l'application

Mélanger la dose recommandée d'insecticide Radiant SC dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète de toute la plante. Utiliser un équipement d'application au sol pouvant assurer une couverture complète de la zone ciblée. Orienter la rampe de pulvérisation et les buses pour obtenir une pulvérisation uniforme des cultures. Suivre les recommandations du fabricant sur l'espacement idéal des buses et la pression de pulvérisation. Accorder une attention particulière à la vitesse et au calibrage de l'équipement de pulvérisation et tenir compte de la vitesse du vent et de la cime des feuilles afin d'effectuer une pulvérisation adéquate d'insecticide Radiant SC. On ne peut effectuer de rotation des champs traités qu'avec les cultures indiquées sur l'étiquette.

Zones tampons

Les méthodes ou équipement de pulvérisation suivants **NE** nécessitent **PAS** de zone tampon : pulvérisateur manuel ou à dos, pulvérisateur à hotte entre les rangs, traitement localisé, bassinage, incorporation au sol.

Il faut établir des zones tampons comme indiqué dans le tableau suivant entre la limite d'application directe sous le vent et la bordure la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (comme les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les arbustes et les habitats d'eau douce (comme les lacs, les rivières, les fondrières, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marécages, les ruisseaux, les réservoirs et les milieux humides).

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (mètres) requises pour la protection des :		
		habitats d'eau douce ayant une profondeur de :		Habitats terrestres
		< 1 m	> 1 m	
Pulvérisateur agricole [†]	Grandes cultures	10	5	1
Pulvérisateur pneumatique	Fruits à noyaux et raisins	Début de croissance	40	30
		Fin de croissance	30	25
				1

[†]Dans le cas des pulvérisateurs agricoles, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans de réduction de la dérive de pulvérisation. Les pulvérisateurs dont la rampe est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal ou du sol permet de réduire la zone tampon mentionnée sur l'étiquette de 30 %.

Insectes nuisibles supprimés par l'insecticide Radiant SC

Fruits à pépins (pomme, pommette, poire, poire orientale, coing)

Maximum de trois applications par année avec un intervalle minimum de 7 jours entre les traitements et attente de 7 jours avant la récolte.

Insecte nuisible visé	Taux d'application Millilitres de produit par hectare	Période d'application
Carpocapse de la pomme Tordeuse orientale du pêcher	875	Pour la suppression de chaque génération, appliquer à la première éclosion des oeufs en se basant sur les prises dans les pièges au bouquet phéromonal et les degrés-jours après le repère biologique [biofix]). Ces insectes doivent être supprimés avant que les larves ne pénètrent le fruit. Un traitement précoce est donc indispensable. Répéter à intervalles de 14 jours pour maintenir la suppression selon la population d'insectes.
Tordeuse à bandes obliques et enrouleuse trilignée	440-875	Pour supprimer la génération hivernante (printemps), appliquer lorsque les larves sont sorties et qu'elles se nourrissent activement mais avant qu'elles ne s'enroulent dans les feuilles. En cas de forte population d'insectes, une application au temps opportun en visant la génération hivernante est recommandée afin de réduire les populations estivales. Pour supprimer la génération estivale, appliquer à la première éclosion tel que déterminé par la surveillance des vols de papillons nocturnes adultes. Effectuer une deuxième application 10 à 14 jours plus tard si la population le justifie. Utiliser le taux le plus élevé en cas de population élevée et/ou de larves plus grosses.
Mineuse marbrée du pommier et mineuse <i>Phyllonorycter elmaella</i>	440-875	Appliquer à la première éclosion des oeufs tel que déterminé par la surveillance ou au premier signe que les insectes se nourrissent de la sève sur les feuilles pour les supprimer. Utiliser le taux le plus élevé en cas de forte population.
Mouche de la pomme	875	Pour supprimer cet insecte nuisible, appliquer entre 7 à 10 jours après avoir attrapé la première mouche au moyen d'un piège collant et parfumé jaune placé près du verger ou dans le verger. Répéter après 14 jours si la population le justifie.
Charançon de la prune	875	Pour supprimer cet insecte nuisible, surveiller les arbres le long du bord du verger ou les arbres sauvages adjacents pour le premier signe de dommages causés par le prélèvement alimentaire des insectes après la floraison. Répéter après 14 jours si la population le justifie.

Asperges

Pour réprimer le criocère de l'asperge, appliquer entre 290 et 580 millilitres de produit par hectare. Ne pulvériser que les cladodes. Effectuer l'application à l'éclosion des oeufs ou sur les petites larves. Utiliser le taux le plus élevé en cas de forte infestation et/ou aux étapes de croissance tardive de l'insecte. Maximum de trois applications par année avec un intervalle minimum de 5 jours entre les traitements et une attente de 60 jours avant la récolte.

Bleuets (bleuet en corymbe et bleuet nain)

Pour réprimer l'arpenteuse de l'airelle, appliquer entre 210 et 440 millilitres de produit par hectare. Surveiller les populations d'insectes pour déterminer quand effectuer l'application. Effectuer l'application à l'éclosion des oeufs ou sur les petites larves. Utiliser le taux le plus élevé en cas d'infestation grave et/ou si les larves sont grosses. Répéter l'application si les populations le justifient. Maximum de trois applications par année avec un intervalle minimum de 6 jours entre les traitements et une attente de 3 jours avant la récolte.

Framboises et mûres

Pour supprimer la tordeuse à bandes obliques, appliquer entre 210 et 420 millilitres de produit par hectare. Effectuer l'application à l'éclosion des oeufs ou sur les petites larves. Utiliser le taux le plus élevé en cas d'infestation grave et/ou si les larves sont grosses. Répéter l'application si les populations le justifient. Maximum de trois applications par année avec un intervalle minimum de 5 jours entre les traitements et une attente de 1 jour avant la récolte.

Céréales (blé, orge, avoine, seigle)

Pour supprimer la légionnaire uniponctuée, appliquer entre 210 et 420 millilitres de produit par hectare. Effectuer un dépistage sur une base régulière pour surveiller la ponte et l'éclosion afin de traiter lorsque les seuils sont atteints. Pour plus d'efficacité, coordonner les applications de façon qu'elles coincident avec le moment où l'éclosion est à son plus haut niveau et/ou celui du début de la vie larvaire de chaque génération. Maximum de trois applications par année avec un intervalle minimum de 5 jours entre les traitements et une attente de 21 jours avant la récolte.

Choux [légumes-feuilles brassica] (brocoli, brocoli chinois, chou de Bruxelles, chou, pé-tsai, chou gai-choï, chou nappa, chou-fleur, chou cavalier, chou-rave, rapini, chou pak-choï, feuilles de chou vert, chou fourrager, feuilles de moutarde, moutarde épinard, feuilles de colza)

Pour supprimer la fausse-teigne des crucifères, la fausse-arpenteuse du chou et la piéride du chou, appliquer entre 290 et 420 millilitres de produit par hectare. Traiter dès l'apparition des insectes, en visant les oeufs en éclosion ou les petites larves. Les infestations graves peuvent nécessiter des applications répétées. Utiliser le taux le plus élevé en cas d'infestation grave ou si les insectes sont à un stade de croissance avancée. Maximum de trois applications par année avec un intervalle minimum de 5 jours entre les traitements et une attente de 1 jour avant la récolte.

Légumes-fruits et okra (aubergine, pépino, poivron, piment du Chili, piment autre que poivron, piment doux autre que poivron, tomatille, tomate; okra)

Pour supprimer la fausse-arpenteuse du chou, appliquer entre 290 et 420 millilitres de produit par hectare. Coordonner l'application afin qu'elle coincide avec le moment où l'éclosion est à son plus haut niveau. Répéter les applications selon la densité de la population. Utiliser le taux le plus élevé en cas d'infestation grave ou si les insectes sont à un stade de croissance avancée. Maximum de trois applications par année avec un intervalle minimum de 5 jours entre les traitements et une attente de 1 jour avant la récolte.

Raisin

Pour réprimer la tordeuse de la vigne, appliquer 580 millilitres de produit par hectare. Coordonner les applications afin qu'elles coincident avec l'éclosion des oeufs à chaque génération. Il peut s'avérer nécessaire de répéter l'application si l'infestation est grave et/ou des terres à bois sont situées près des vignes. Appliquer dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète du feuillage. Maximum de trois applications par année avec un intervalle minimum de 5 jours entre les traitements et une attente de 7 jours avant la récolte.

Légumes-feuilles (roquette, cerfeuil, cresson alénois, cresson de terre, endive, laitue pommée, laitue frisée, arroche, persil, radicchio, épinard, épinard de Nouvelle-Zélande, baselle, cardon, céleri, céleri chinois, laitue-asperge, fenouil de Florence, rhubarbe, bette à cardes)

Pour supprimer la fausse-arpenteuse du chou, appliquer entre 290 et 420 millilitres de produit par hectare. Traiter dès l'apparition des insectes, en visant les oeufs en éclosion ou les petites larves. Les infestations graves peuvent nécessiter des applications répétées. Utiliser le taux le plus élevé en cas d'infestation grave ou si les insectes sont à un stade de croissance avancée. Maximum de trois applications par année avec un intervalle minimum de 5 jours entre les traitements et une attente de 1 jour avant la récolte.

Feuilles de légumes-racines et tubercules (feuilles de navet et de betteraves)

Pour supprimer la fausse-teigne des crucifères, la fausse-arpenteuse du chou et la piéride du chou, appliquer entre 290 et 420 millilitres de produit par hectare. Traiter dès l'apparition des insectes, en visant les oeufs en éclosion ou les petites larves. Les infestations graves peuvent nécessiter des applications répétées. Utiliser le taux le plus élevé en cas d'infestation grave ou si les insectes sont à un stade de croissance avancée. Maximum de trois applications par année avec un intervalle minimum de 7 jours entre les traitements et une attente de 3 jours avant la récolte.

Légumes-racines (carotte, raifort, radis, radis oriental, rutabaga, navet)

Pour supprimer la fausse-teigne des crucifères, la fausse-arpenteuse du chou et la piéride du chou, appliquer entre 290 et 420 millilitres de produit par hectare. Traiter dès l'apparition des insectes, en visant les oeufs en éclosion ou les petites larves. Les infestations graves peuvent nécessiter des applications répétées. Utiliser le taux le plus élevé en cas d'infestation grave ou si les insectes sont à un stade de croissance avancée. Maximum de trois applications par année avec un intervalle minimum de 5 jours entre les traitements et une attente de 3 jours avant la récolte.

Soya

Pour supprimer la légionnaire uniponctuée, appliquer entre 210 et 420 millilitres de produit par hectare. Coordonner la première application de façon à viser les larves lorsqu'elles sont petites et utiliser un volume de pulvérisation suffisant pour assurer une bonne couverture. Utiliser le taux le plus élevé en cas d'infestation grave et/ou de conditions difficiles de couverture de pulvérisation. Maximum de trois applications par année avec un intervalle minimum de 5 jours entre les traitements et une attente de 28 jours avant la récolte.

Fruits à noyaux (abricot, cerise douce, cerise acide, nectarine, pêche, prune, prune Chickasaw, prune de l'Islet, prune d'Asie, pruneau)

Pour supprimer la tordeuse orientale du pêcher, appliquer 875 millilitres de produit par hectare. Appliquer à la première éclosion des oeufs à chaque génération en se basant sur les prises dans les pièges au bouquet phéromonal et les degrés-jours après le repère biologique [biofix]). Répéter à intervalles de 14 jours si c'est nécessaire.

Pour supprimer la tordeuse à bandes obliques et l'enrouleuse trilignée, appliquer entre 440 et 875 millilitres de produit par hectare. Appliquer à la première éclosion tel que déterminé par la surveillance des vols de papillons nocturnes adultes. Répéter après 14 jours si la surveillance des populations indique qu'une deuxième application est requise. Une couverture complète est nécessaire pour obtenir une suppression optimale. Utiliser le taux le plus élevé en cas d'infestation grave et/ou si les larves sont grosses.

Pour les cerises, les prunes et les pruneaux: Maximum de trois applications par année avec un intervalle minimum de 7 jours entre les traitements et une attente de 7 jours avant la récolte.

Pour les pêches, les nectarines et les abricots: Maximum de trois applications par année avec un intervalle minimum de 7 jours entre les traitements et une attente de 14 jours avant la récolte.

Fraise

Pour la répression des thrips, appliquer entre 420 et 580 millilitres de produit par hectare. Surveiller les populations d'insectes pour déterminer quand effectuer la première application. Un traitement additionnel après trois ou quatre jours peut être nécessaire en cas d'infestation grave ou si la population augmente rapidement. Maximum de trois applications par année avec un intervalle minimum de 3 jours entre les traitements et une attente de 1 jour avant la récolte.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, Insecticide Radiant SC, insecticide du groupe 5. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide Radiant SC et à d'autres insecticides du groupe 5. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide Radiant SC ou les insecticides du même groupe 5 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturelle, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Dow AgroSciences Canada Inc. au 1-800-667-3852 ou à www.dowagro.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))